

Session du Conseil départemental du 25 octobre 2019

- Commission ressources –

Décision modificative n° 2

10 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 – Budget principal

11 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2019

BUDGET PRINCIPAL

12 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Autorisations de programme – Budget principal

13 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Budget principal

BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Vétérinaire départemental

14a - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Autorisation de programme - Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

14b - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

SATESE

15a - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Autorisation de programme - Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

15b - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Parc départemental / Laboratoire routier

16 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 - Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Structure Accueil Enfance

17 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Budget annexe de la structure accueil enfance

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Commission ressources

Session du 25 octobre 2019

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 - Budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

En l'absence d'autorisation de programme, notamment sur les opérations financières, la règle selon laquelle, avant le vote du budget, l'organe délibérant doit autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, s'applique (art. 1612-1 du CGCT).

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département à travers le Fonds Unique Logement (FUL) octroie des prêts aux personnes éligibles pour l'accès ou le maintien dans le logement. Ces prêts sont mandatés en section d'investissement sur le chapitre 27 (autres immobilisations financières) qui fait l'objet d'autorisations annuelles de crédits.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget, des prêts seront octroyés et doivent être versés aux bénéficiaires. Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du chapitre 27 compte 2748 sur l'exercice 2020, avant le vote du budget 2020, à hauteur maximum de 93 628,38 €, soit un quart des crédits ouverts au budget 2019 (374 513,50 €).

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2020, avant le vote du budget 2020 :

* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 93 628,38 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 - budget principal

VU l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du Département,

CONSIDERANT la nécessité de mandater les prêts octroyés aux bénéficiaires du Fonds Unique Logement (FUL) entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget 2020, sur la section d'investissement au chapitre 27 compte 2748 qui ne fait pas l'objet d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme,

CONSIDERANT le budget 2019 du chapitre 27 sur le compte 2748 autres prêts,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

AUTORISE, Monsieur le président du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2020, avant le vote du budget 2020 :

* sur le chapitre 27 compte 2748 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources Direction des Finances et de la Commande Publique Service exécution budgétaire et assistance aux utilisateurs Commission ressources
Session du 25 octobre 2019 Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2019

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 2 avril 2015 portant délégation à la commission permanente,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	943	459 950,00	0,00	418 202,06	185 435,40	232 766,66
K22	Finances	FINA-K203O001	K203E06	1038	505 410,00	0,00	505 410,00	505 410,00	0,00
Total					965 360,00	0,00	923 612,06	690 845,40	232 766,66

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen l'état des créances départementales établi par Monsieur le Payeur départemental de l'Aude, dont le recouvrement paraît difficile ou impossible compte tenu de la situation des débiteurs. Il appartient à l'Assemblée délibérante de décider de la suite à donner concernant les demandes d'admission en non-valeur et de remises gracieuses, ainsi que les créances douteuses.

1. Les demandes d'admission en non-valeur :

L'admission en non-valeur prononcée par l'Assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise n'éteignant pas la dette du redevable. Le titre

émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Le Payeur départemental est invité à présenter en admission en non-valeur les créances inférieures aux seuils dans les meilleurs délais dès que la poursuite de rang la plus élevée est en échec.

L'état des créances, indiqué en annexe 1, s'élève à un montant de 185 435,40 € sur le budget principal et se répartit de la façon suivante :

Participations à l'aide sociale en direction des personnes handicapées et personnes âgées	15 735,00 €
Indus RMI/RSA.....	169 700,40 €

Ces opérations seront régularisées par l'émission des mandats correspondants au compte 6541.

2. Les demandes de remise gracieuse :

La remise gracieuse constate une décision budgétaire dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

Des demandes pour un montant de 103 613,20 € concernent des dettes d'allocataires RSA, selon le détail figurant en annexe 2.

3. Les créances douteuses :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

En effet, lorsqu'il est constaté des difficultés majeures de recouvrement, les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de la provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

Ces créances potentiellement irrécouvrables doivent donc faire l'objet d'une dotation aux provisions sur la nature comptable 6817.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances.

L'identification et la valorisation de ce risque impliquent donc un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base d'un recensement des comptes de tiers non soldés dont le recouvrement des créances paraît douteux. La méthode statistique retenue pour évaluer la provision correspond à un % déterminé en commun du montant total des créances douteuses. Le taux de provisionnement est fixé à 19,6 %.

Sur ces bases, la provision pour créances douteuses sur le budget principal atteint le montant de 505 410 €, selon l'état figurant en annexe 3.

LA PROPOSITION :

Je vous saurais gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur :

- l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 185 435,40 €,
- l'autorisation des remises gracieuses pour un montant de 103 613,20 €,
- la constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 505 410 € comme prévu au budget primitif sur la base du détail figurant en annexe 3

et me faire connaître votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 25 octobre 2019

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	15 735,00 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Allocation :</u>		
➤ Indus RMI / RSA	169 700,40 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.

185 435,40 €

Annexe 2 : REMISES GRACIEUSES ACCORDEES - BUDGET PRINCIPAL

Session du 25 octobre 2019

REMISES DE DETTE RSA - Etat arrêté à septembre 2019

MOIS	NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE REMISE DE DETTE	MONTANT TOTAL DES INDUS	MONTANT TOTAL DES REMISES DE DETTE ACCORDEES
JANVIER	15	71 555,27 €	6 331,99 €
FEVRIER	18	59 560,53 €	25 551,19 €
MARS	16	58 744,79 €	10 226,32 €
AVRIL	11	50 973,93 €	9 564,58 €
MAI	12	74 940,74 €	3 523,62 €
JUIN	10	36 500,19 €	10 565,17 €
JUILLET	11	45 816,81 €	16 593,72 €
AOÛT			0
SEPTEMBRE	17	61 383,57 €	21 256,60 €
OCTOBRE			
NOVEMBRE			
DÉCEMBRE			
TOTAL	110	459 475,83 €	103 613,19 €

Nombre de commissions en 2019	8		
Nombre de dossiers examinés	110		
Montant total des indus faisant l'objet d'une demande de remise de dette	459 475,83 €		
Remises	Nombre	%	Montant
dont 100 % (erreur administrative)	23	21%	74 674,40 €
dont 80 %	1	1%	1 363,20 €
dont 60 %	5	5%	14 737,15 €
dont 40 %	12	11%	12 838,45 €
dont 0 % (omission manifeste)	69	63%	-
Total	110	100%	103 613,20 €

Annexe 3 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Session du 25 octobre 2019

Balance réglementaire des comptes du Grand Livre arrêtée à la date du 12/08/2019

Numéro compte	Libellé compte	Total débit
4116	Redevables - contentieux	50 637,99
4146	Locataires-acquéreurs - contentieux	9 331,72
4416	Etat autres col pub subvention à recevoir - contentieux	39 797,63
44346	Opération particulière avec Communes recettes - contentieux	62 661,10
44356	Opérations particulières autres groupements de collectivités recettes - contentieux	171,00
44386	Autres EPL recette - contentieux	87 378,19
4626	Créances cessions immobilisations - contentieux	4 662,50
46726	Débiteurs divers - contentieux	596 869,97
467316	Débiteurs indus RMI - contentieux	387 731,34
467336	Débiteurs indus APA - contentieux	14 047,88
467346	Débiteurs indus RSA - contentieux	1 308 447,25
467356	Débiteurs indus PCH - contentieux	12 213,90
	Total général	2 573 950,47

Total dotation pour créances douteuses

505 410 €

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, remises gracieuses et provisions pour créances douteuses sur le budget 2019

VU le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

VU la délibération du Conseil départemental du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT l'état des créances départementales établi par Monsieur le Payeur départemental de l'Aude, dont le recouvrement paraît difficile ou impossible compte tenu de la situation des débiteurs. Il appartient à l'Assemblée délibérante de décider de la suite à donner concernant les demandes d'admission en non-valeur et de remises gracieuses, ainsi que les créances douteuses.

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur prononcée par l'Assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise n'éteignant pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

CONSIDERANT que les créances irrécouvrables s'élèvent à un montant de 185 435,40 € sur le budget principal, selon l'état figurant en annexe 1.

CONSIDERANT que la remise gracieuse constate une décision budgétaire dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

CONSIDERANT que les demandes de remises gracieuses pour un montant de 103 613,20 € concernent des dettes d'allocataires RSA, selon le détail figurant en annexe 2.

CONSIDERANT que les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision lorsqu'il est constaté des difficultés majeures de recouvrement, car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

CONSIDERANT que l'identification et la valorisation du risque de non recouvrement

impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base d'un recensement des comptes de tiers non soldés dont le recouvrement des créances paraît douteux. La méthode statistique retenue pour évaluer la provision correspond à un % déterminé en commun du montant total des créances douteuses. Le taux de provisionnement est fixé à 19,6 %.

CONSIDERANT que sur ces bases, la provision pour créances douteuses sur le budget principal atteint le montant de 505 410 €, selon l'état figurant en annexe 3.

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 185 435,40 € (en annexe 1).

VALIDE

- les remises gracieuses accordées dans le domaine du social, pour un montant de 103 613,20 € (détail annexe 2).

DECIDE

- de la constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 505 410 € comme prévu au budget primitif (détail annexe 3).

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 25 octobre 2019

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	15 735,00 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Allocation :</u>		
➤ Indus RMI / RSA	169 700,40 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.

185 435,40 €

Annexe 2 : REMISES GRACIEUSES ACCORDEES - BUDGET PRINCIPAL

Session du 25 octobre 2019

REMISES DE DETTE RSA - Etat arrêté à septembre 2019

MOIS	NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE REMISE DE DETTE	MONTANT TOTAL DES INDUS	MONTANT TOTAL DES REMISES DE DETTE ACCORDEES
JANVIER	15	71 555,27 €	6 331,99 €
FEVRIER	18	59 560,53 €	25 551,19 €
MARS	16	58 744,79 €	10 226,32 €
AVRIL	11	50 973,93 €	9 564,58 €
MAI	12	74 940,74 €	3 523,62 €
JUIN	10	36 500,19 €	10 565,17 €
JUILLET	11	45 816,81 €	16 593,72 €
AOÛT			0
SEPTEMBRE	17	61 383,57 €	21 256,60 €
OCTOBRE			
NOVEMBRE			
DÉCEMBRE			
TOTAL	110	459 475,83 €	103 613,19 €

Nombre de commissions en 2019	8		
Nombre de dossiers examinés	110		
Montant total des indus faisant l'objet d'une demande de remise de dette	459 475,83 €		
Remises	Nombre	%	Montant
dont 100 % (erreur administrative)	23	21%	74 674,40 €
dont 80 %	1	1%	1 363,20 €
dont 60 %	5	5%	14 737,15 €
dont 40 %	12	11%	12 838,45 €
dont 0 % (omission manifeste)	69	63%	-
Total	110	100%	103 613,20 €

Annexe 3 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Session du 25 octobre 2019

Balance réglementaire des comptes du Grand Livre arrêtée à la date du 12/08/2019

Numéro compte	Libellé compte	Total débit
4116	Redevables - contentieux	50 637,99
4146	Locataires-acquéreurs - contentieux	9 331,72
4416	Etat autres col pub subvention à recevoir - contentieux	39 797,63
44346	Opération particulière avec Communes recettes - contentieux	62 661,10
44356	Opérations particulières autres groupements de collectivités recettes - contentieux	171,00
44386	Autres EPL recette - contentieux	87 378,19
4626	Créances cessions immobilisations - contentieux	4 662,50
46726	Débiteurs divers - contentieux	596 869,97
467316	Débiteurs indus RMI - contentieux	387 731,34
467336	Débiteurs indus APA - contentieux	14 047,88
467346	Débiteurs indus RSA - contentieux	1 308 447,25
467356	Débiteurs indus PCH - contentieux	12 213,90
	Total général	2 573 950,47

Total dotation pour créances douteuses

505 410 €

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 25 octobre 2019

Décision modificative n°2 2019 : autorisations de programme - budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 8 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°2 (DM2) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2019 et leurs modifications et individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2019 et de la décision modificative n°1, vous avez approuvé le montant des autorisations de programme (AP) concernant les équipements directs et les subventions.

Certaines de ces autorisations de programme (AP) ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des AP 2019.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif 2019 et de la décision modificative n°1, ainsi que des AP réajustées en DM2 que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition

prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2022 figurent en annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de la décision modificative n°2 (DM2) 2019 du Département à hauteur de 16,22 M€.

Il vous est également proposé comme détaillé en annexes 3 et 4 l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux 2019 pour les programmes D1 Collèges, G2 Espaces naturels, H5 Agriculture et pêche, I1 Routes, K3 Systèmes d'information et télécommunications et K4 Administration générale, et comme détaillé en annexe 5 l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement 2019 pour les programmes H2 Accompagnement des territoires, H4 Tourisme et H6 Inondations, afin d'assurer la réalisation de prestations et de travaux supplémentaires.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les autorisations de programme relatives aux équipements départementaux passent de 41,54 M€ à 56,27 M€.

En ce qui concerne la **mission Education**, un complément d'AP de 5,35 M€ est demandé. Sur ce montant, 4,7 M€ d'AP complètent l'opération de reconstruction du collège Alain à Carcassonne dont 15,2 M€ sont déjà inscrits pour atteindre le coût prévisionnel de 19,9 M€. De plus, la mise en œuvre des préconisations de l'audit des cuisines du département se monte à 0,35 M€ d'AP nouvelle et la construction de la chaufferie bois du collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès mobilise une AP de 0,30 M€.

La **mission Environnement et prévention des risques**, voit son montant inchangé. Un virement de crédits de paiement de 10 000 € est proposé pour financer les frais d'acquisition ou de mutation des propriétés classes Espaces.

Concernant la **mission Aménagement et attractivité du territoire**, une AP de 1,35 M€ est demandée pour faciliter la préparation et la lisibilité budgétaire de l'opération d'aménagement foncier intercommunale des quatre communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil. Les crédits des opérations d'aménagement foncier étaient jusqu'à présent gérés en enveloppe annuelle en investissement.

Pour la **mission Réseau routier et mobilité**, afin de démarrer la programmation annuelle relative à la pérennisation des chaussées, il est demandé une AP de 8 M€. Cette dernière couvrira à partir de 2020 le programme relatif aux revêtements et aux traverses d'agglomération. Par ailleurs de nouveaux besoins en travaux sur l'opération de pérennisation des chaussées nécessitent un virement de 30 000 € depuis l'opération Etudes.

Le montant d'AP de la **mission Administration générale** augmente de 30 000 € pour financer le solde des travaux du CMS de Lézignan.

L'ensemble des AP proposées à la DM2 2019 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote de la présente DM, pour un montant de 14,73 M€.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BP 2019 actualisé
D Education	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000
D1 Collèges	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000
E Culture et patrimoine	85 000	450 000	0	535 000
E1 Développement culturel	0	0	0	0
E2 Sites culturels	65 000	270 000	0	335 000
E3 Archives	20 000	180 000	0	200 000
F Sport Jeunesse	0	7 346 400	0	7 346 400
F1 Sport et activités de pleine nature	0	7 346 400	0	7 346 400
G Environnement et prévention des risques	322 500	0	0	322 500
G1 Eau	13 500	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	160 000	0	0	160 000
G4 Sécurité civile	149 000	0	0	149 000
H Aménagement et attractivité du territoire	0	0	1 350 000	1 350 000
H5 Agriculture et pêche	0	0	1 350 000	1 350 000
I Réseau routier et mobilité	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060
I1 Routes	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060
K Administration générale	755 000	320 000	30 000	1 105 000
K3 Systèmes d'information et télécommunications	655 000	0	0	655 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	320 000	30 000	450 000
L Pilotage et coordination	193 000	0	0	193 000
L2 Communication externe	193 000	0	0	193 000
Total général	27 989 560	13 551 400	14 730 000	56 270 960

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Il vous est proposé de voter de nouvelles AP pour un montant de 1,49 M€. Le montant d'AP 2019 passe de 23,49 M€ à 24,99 M€.

Les AP de la **mission Sport jeunesse** sont augmentées de 0,48 M€ et s'élèvent désormais à 0,77 M€. Une nouvelle AP d'un montant de 0,42 M€ est destinée à l'aménagement d'un itinéraire cyclable et des berges du canal de la Robine à Narbonne dans le cadre du projet Narbo Via, et à une étude de l'agglomération de Carcassonne pour la réalisation de son schéma directeur cyclable. Un complément de 60 218 € d'AP financera les équipements sportifs de deux communes.

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** passe de 14,63 M€ à 15,64 M€ soit une augmentation de 1,01 M€. Une AP d'un montant de 0,5 M€ est prévue pour la reconstruction de l'Institut de soins infirmiers (IFSI) et de l'institut de formation d'aides-soignants (IFAS) de Narbonne. L'aménagement du site du Grand Castelou de Narbonne donne lieu à un complément de 0,3 M€. De plus 0,21 M€ sont sollicités pour compléter l'enveloppe de subventions dédiée aux travaux de reconstruction au regard des dons reçus des autres collectivités.

Sur la **mission Réseau routier et mobilité**, une AP d'un montant de 6 344 € concerne une aide à la commune de Limoux pour des travaux de confortement afin d'assurer la sécurité des usagers.

Une partie des AP proposées à la DM2 2019 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 1,01 M€.

	BP 2019	DM 1 2019	DM 2 2019	BP 2019 actualisé
A Enfance Famille	0	0	0	0
A1 Petite enfance	0	0	0	0
B Action sociale et insertion	695 000	0	0	695 000
B2 Insertion professionnelle	90 000	0	0	90 000
B4 Logement	605 000	0	0	605 000
C Autonomie	847 240	0	0	847 240
C1 Personnes âgées	775 000	0	0	775 000
C2 Personnes handicapées	72 240	0	0	72 240
E Culture et patrimoine	450 000	343 124	0	793 124
E1 Développement culturel	0	0	0	0
E2 Sites culturels	450 000	343 124	0	793 124
F Sport Jeunesse	190 000	100 000	480 218	770 218
F1 Sport et activités de pleine nature	190 000	100 000	480 218	770 218
G Environnement et prévention des risques	4 004 000	1 806 300	0	5 810 300
G1 Eau	3 600 000	1 800 000	0	5 400 000
G2 Espaces naturels	384 000	6 300	0	390 300
G3 Energies renouvelables	0	0	0	0
G4 Sécurité civile	20 000	0	0	20 000
H Aménagement et attractivité du territoire	14 254 000	374 232	1 008 060	15 636 292
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0	0	0	0
H2 Accompagnement des territoires	450 000	1 018 806	500 000	1 968 806
H4 Tourisme	1 075 000	-680 000	300 000	695 000
H5 Agriculture et pêche	7 729 000	0	0	7 729 000
H6 Inondations	5 000 000	35 426	208 060	5 243 486
I Réseau routier et mobilité	485 000	-56 930	6 344	434 414
I1 Routes	485 000	-56 930	6 344	434 414
Total général	20 925 240	2 566 726	1 494 622	24 986 588

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, les AP 2019 apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BP 2019 actualisé
A Enfance Famille	0	0	0	0
A1 Petite enfance	0	0	0	0
Crèches	0	0	0	0
E Culture et patrimoine	0	343 124	0	343 124
E2 Sites culturels	0	343 124	0	343 124
Culture	0	343 124	0	343 124
F Sport Jeunesse	0	100 000	60 218	160 218
F1 Sport et activités de pleine nature	0	100 000	60 218	160 218
Sport	0	100 000	60 218	160 218
G Environnement et prévention des risques	1 000 000	0	0	1 000 000
G1 Eau	1 000 000	0	0	1 000 000
AEP	500 000	0	0	500 000
Assainissement	500 000	0	0	500 000
H Aménagement et attractivité du territoire	6 525 000	374 232	1 008 060	7 907 292
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0	0	0	0
NTIC	0	0	0	0
H2 Accompagnement des territoires	450 000	1 018 806	500 000	1 968 806
Cœur de village	0	425 547	0	425 547
Constructions publiques	0	425 542	500 000	925 542
Scolaire	450 000	92 717	0	542 717
Services de proximité	0	75 000	0	75 000
MSP	0	0	0	0
Maintien d'activités en milieu rural	0	0	0	0
H4 Tourisme	1 075 000	-680 000	300 000	695 000
Projets structurants	1 075 000	-680 000	300 000	695 000
H6 Inondations	5 000 000	35 426	208 060	5 243 486
Inondations octobre 2018	5 000 000	35 426	208 060	5 243 486
I Réseau routier et mobilité	475 000	-181 930	6 344	299 414
I1 Routes	475 000	-181 930	6 344	299 414
Intempéries	475 000	-215 498	0	259 502
Voiries	0	33 568	6 344	39 912
Total général	8 000 000	635 426	1 074 622	9 710 048

L'engagement du Département auprès des communes et EPCI d'un montant global de 9,71 M€ augmente de 1,07 M€ d'AP supplémentaires.

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2019 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) ;
- adopter les ajustements des autorisations de programme 2019 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2) ;
- procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 14,73 M€ telles que présentées en annexe 4 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement à hauteur de 1,01 M€ telles que présentées en annexe 5.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2019	DM1 2019	DM2 2019	AP 2019 actualisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
D Education	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000	173 834	1 500 000	1 106 166	150 000	3 790 000	6 720 000
D1 Collèges	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000	173 834	1 500 000	1 106 166	150 000	3 790 000	6 720 000
E Culture et patrimoine	85 000	450 000	0	535 000	311 000	90 000	74 000	60 000	0	535 000
E2 Sites culturel	65 000	270 000	0	335 000	311 000	10 000	14 000	0	0	335 000
E3 Archives	20 000	180 000	0	200 000	0	80 000	60 000	60 000	0	200 000
F Sport Jeunesse	0	7 346 400	0	7 346 400	60 000	3 380 000	3 380 000	526 400	0	7 346 400
F1 Sport et activités de pleine nature	0	7 346 400	0	7 346 400	60 000	3 380 000	3 380 000	526 400	0	7 346 400
G Environnement et prévention des risques	322 500	0	0	322 500	301 400	10 000	10 000	1 100	0	322 500
G1 Eau	13 500	0	0	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	160 000	0	0	160 000	138 900	10 000	10 000	1 100	0	160 000
G4 Sécurité civile	149 000	0	0	149 000	149 000	0	0	0	0	149 000
H Aménagement et attractivité du territoire	0	0	1 350 000	1 350 000	0	300 000	270 000	260 000	520 000	1 350 000
H5 Agriculture et pêche	0	0	1 350 000	1 350 000	0	300 000	270 000	260 000	520 000	1 350 000
I Réseau routier et mobilité	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060	8 862 701	17 669 920	5 078 466	7 087 973	0	38 699 060
I1 Routes	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060	8 862 701	17 669 920	5 078 466	7 087 973	0	38 699 060
K Administration générale	755 000	320 000	30 000	1 105 000	212 529	410 000	270 000	212 471	0	1 105 000
K3 Systèmes d'information et télécommunications	655 000	0	0	655 000	17 529	205 000	245 000	187 471	0	655 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	320 000	30 000	450 000	195 000	205 000	25 000	25 000	0	450 000
L Pilotage et coordination	193 000	0	0	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
L2 Communication externe	193 000	0	0	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
Total général	27 989 560	13 551 400	14 730 000	56 270 960	9 978 464	23 409 920	10 238 632	8 333 944	4 310 000	56 270 960

ANNEXE 2 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2019	DM 1	DM 2	AP 2019 actualisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
A Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	695 000,00	0,00	0,00	695 000,00	80 000,00	130 000,00	200 000,00	285 000,00	0,00	695 000,00
B2 Insertion professionnelle	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	60 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
B4 Logement	605 000,00	0,00	0,00	605 000,00	20 000,00	100 000,00	200 000,00	285 000,00	0,00	605 000,00
C Autonomie	847 240,00	0,00	0,00	847 240,00	64 000,00	472 792,00	310 448,00	0,00	0,00	847 240,00
C1 Personnes âgées	775 000,00	0,00	0,00	775 000,00	64 000,00	415 000,00	296 000,00	0,00	0,00	775 000,00
C2 Personnes handicapées	72 240,00	0,00	0,00	72 240,00	0,00	57 792,00	14 448,00	0,00	0,00	72 240,00
E Culture et patrimoine	450 000,00	343 124,00	0,00	793 124,00	80 000,00	170 000,00	493 124,00	50 000,00	0,00	793 124,00
E2 Sites culturels	450 000,00	343 124,00	0,00	793 124,00	80 000,00	170 000,00	493 124,00	50 000,00	0,00	793 124,00
F Sport Jeunesse	190 000,00	100 000,00	480 218,00	770 218,00	162 762,00	295 456,00	170 000,00	142 000,00	0,00	770 218,00
F1 Sport et activités de pleine nature	190 000,00	100 000,00	480 218,00	770 218,00	162 762,00	295 456,00	170 000,00	142 000,00	0,00	770 218,00
G Environnement et prévention des risques	4 004 000,00	1 806 300,00	0,00	5 810 300,00	816 694,02	1 400 088,26	1 210 180,80	974 282,88	1 409 054,05	5 810 300,00
G1 Eau	3 600 000,00	1 800 000,00	0,00	5 400 000,00	629 694,02	1 181 788,26	1 205 180,80	974 282,88	1 409 054,05	5 400 000,00
G2 Espaces naturels	384 000,00	6 300,00	0,00	390 300,00	167 000,00	218 300,00	5 000,00	0,00	0,00	390 300,00
G4 Sécurité civile	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	14 254 000,00	374 232,41	1 008 060,00	15 636 292,41	1 685 000,00	4 335 960,00	4 584 332,41	1 565 283,00	3 465 717,00	15 636 292,41
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	450 000,00	1 018 806,00	500 000,00	1 968 806,00	50 000,00	761 503,59	899 302,41	252 283,00	5 717,00	1 968 806,00
H4 Tourisme	1 075 000,00	-680 000,00	300 000,00	695 000,00	100 000,00	305 000,00	277 000,00	13 000,00	0,00	695 000,00
H5 Agriculture et pêche	7 729 000,00	0,00	0,00	7 729 000,00	535 000,00	1 130 000,00	1 304 000,00	1 300 000,00	3 460 000,00	7 729 000,00
H6 Inondations	5 000 000,00	35 426,41	208 060,00	5 243 486,41	1 000 000,00	2 139 456,41	2 104 030,00	0,00	0,00	5 243 486,41
I Réseau routier et mobilité	485 000,00	-56 930,00	6 344,00	434 414,00	231 000,00	69 846,00	83 568,00	50 000,00	0,00	434 414,00
I1 Routes	485 000,00	-56 930,00	6 344,00	434 414,00	231 000,00	69 846,00	83 568,00	50 000,00	0,00	434 414,00
Total général	20 925 240,00	2 566 726,41	1 494 622,00	24 986 588,41	3 119 456,02	6 874 142,26	7 051 653,21	3 066 565,88	4 874 771,05	24 986 588,41

ANNEXE 3 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : **6 720 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 370 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **5 350 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **200 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action D12 - Equipement				200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €
D12	Equipements structurants 2019-2020	21	200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **5 350 000 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **160 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **160 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **60 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G22 - Programme des protections des ENS				60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €
G22	Acquisition ENS	21	60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €	
TOTAL				60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté : **655 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **655 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **190 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K32 - Télécommunications				190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €
K32	Téléphonie	21	190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €	
TOTAL				190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **450 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **250 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €
K42	Réaménagement Maison des Mémoires	23	250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **30 000 €**

ANNEXE 4 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : **6 720 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 370 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **5 350 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **5 350 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				4 000 000 €	0 €	400 000 €	50 000 €	0 €	3 550 000 €
D11	Reconstruction collège Alain à Carcassonne	000 053	3 550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 550 000 €	
D11	Construction chaufferie bois au collège Antoine Coumière à Cuxac-Cabardès	23	300 000 €	0 €	250 000 €	50 000 €	0 €	0 €	
D11	Mise en conformité cuisines suite audit	23	150 000 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	
Total action D12 - Equipement				1 350 000 €	0 €	260 000 €	700 000 €	150 000 €	240 000 €
D12	Reconstruction collège Alain à Carcassonne	000 053	1 150 000 €	0 €	160 000 €	600 000 €	150 000 €	240 000 €	
D12	Mise en conformité cuisines suite audit	21	200 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				5 350 000 €	0 €	660 000 €	750 000 €	150 000 €	3 790 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **1 350 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **1 350 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **1 350 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités				1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €
H51	Remembrement	4542122	1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €	
TOTAL				1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **38 699 060 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **30 699 060 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 000 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **8 000 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €
I13	Pérénisation des chaussées	23	8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €	
TOTAL				8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **450 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €** ✓
 Montant individualisé au cours de la séance : **30 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Travaux CMS Lézignan	23	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL			30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

ANNEXE 5 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté : **1 968 806 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 441 356 €**
 Disponible à l'individualisation : **527 450 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **500 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H22 - Aides aux constructions publiques				500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
H22	Reconstruction de l'IFSI et de l'IFAS de Narbonne	204	500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **27 450 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté : **695 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **395 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **300 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **300 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre touristique				300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €
H41	Aménagement du site du Grand Castelou à Narbonne	204	300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : **21 743 486 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **21 000 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **743 486 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **208 060 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H61 - Inondations octobre 2018				208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €
H61	Inondations octobre 2018 - Voirie	204	208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €	
TOTAL				208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **535 426 €**

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°12

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Autorisation s de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 8 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les nouvelles autorisations de programme 2019 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) ;
- d'adopter les ajustements des autorisations de programme 2019 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tels que présentés en annexes (1 à 2) ;
- de procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telle que présentée en annexe 3 ;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 14,73 M€ telle que présentée en annexe 4 ;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement à hauteur de 1,01 M€ telle que présentée en annexe 5.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – E chancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2019	DM1 2019	DM2 2019	AP 2019 actualisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
D Education	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000	173 834	1 500 000	1 106 166	150 000	3 790 000	6 720 000
D1 Collèges	1 170 000	200 000	5 350 000	6 720 000	173 834	1 500 000	1 106 166	150 000	3 790 000	6 720 000
E Culture et patrimoine	85 000	450 000	0	535 000	311 000	90 000	74 000	60 000	0	535 000
E2 Sites culturel	65 000	270 000	0	335 000	311 000	10 000	14 000	0	0	335 000
E3 Archives	20 000	180 000	0	200 000	0	80 000	60 000	60 000	0	200 000
F Sport Jeunesse	0	7 346 400	0	7 346 400	60 000	3 380 000	3 380 000	526 400	0	7 346 400
F1 Sport et activités de pleine nature	0	7 346 400	0	7 346 400	60 000	3 380 000	3 380 000	526 400	0	7 346 400
G Environnement et prévention des risques	322 500	0	0	322 500	301 400	10 000	10 000	1 100	0	322 500
G1 Eau	13 500	0	0	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	160 000	0	0	160 000	138 900	10 000	10 000	1 100	0	160 000
G4 Sécurité civile	149 000	0	0	149 000	149 000	0	0	0	0	149 000
H Aménagement et attractivité du territoire	0	0	1 350 000	1 350 000	0	300 000	270 000	260 000	520 000	1 350 000
H5 Agriculture et pêche	0	0	1 350 000	1 350 000	0	300 000	270 000	260 000	520 000	1 350 000
I Réseau routier et mobilité	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060	8 862 701	17 669 920	5 078 466	7 087 973	0	38 699 060
I1 Routes	25 464 060	5 235 000	8 000 000	38 699 060	8 862 701	17 669 920	5 078 466	7 087 973	0	38 699 060
K Administration générale	755 000	320 000	30 000	1 105 000	212 529	410 000	270 000	212 471	0	1 105 000
K3 Systèmes d'information et télécommunications	655 000	0	0	655 000	17 529	205 000	245 000	187 471	0	655 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	320 000	30 000	450 000	195 000	205 000	25 000	25 000	0	450 000
L Pilotage et coordination	193 000	0	0	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
L2 Communication externe	193 000	0	0	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
Total général	27 989 560	13 551 400	14 730 000	56 270 960	9 978 464	23 409 920	10 238 632	8 333 944	4 310 000	56 270 960

ANNEXE 2 – Décision modificative N° (DM2) 2019 – E chéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2019	DM 1	DM 2	AP 2019 actualisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
A Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	695 000,00	0,00	0,00	695 000,00	80 000,00	130 000,00	200 000,00	285 000,00	0,00	695 000,00
B2 Insertion professionnelle	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	60 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
B4 Logement	605 000,00	0,00	0,00	605 000,00	20 000,00	100 000,00	200 000,00	285 000,00	0,00	605 000,00
C Autonomie	847 240,00	0,00	0,00	847 240,00	64 000,00	472 792,00	310 448,00	0,00	0,00	847 240,00
C1 Personnes âgées	775 000,00	0,00	0,00	775 000,00	64 000,00	415 000,00	296 000,00	0,00	0,00	775 000,00
C2 Personnes handicapées	72 240,00	0,00	0,00	72 240,00	0,00	57 792,00	14 448,00	0,00	0,00	72 240,00
E Culture et patrimoine	450 000,00	343 124,00	0,00	793 124,00	80 000,00	170 000,00	493 124,00	50 000,00	0,00	793 124,00
E2 Sites culturels	450 000,00	343 124,00	0,00	793 124,00	80 000,00	170 000,00	493 124,00	50 000,00	0,00	793 124,00
F Sport Jeunesse	190 000,00	100 000,00	480 218,00	770 218,00	162 762,00	295 456,00	170 000,00	142 000,00	0,00	770 218,00
F1 Sport et activités de pleine nature	190 000,00	100 000,00	480 218,00	770 218,00	162 762,00	295 456,00	170 000,00	142 000,00	0,00	770 218,00
G Environnement et prévention des risques	4 004 000,00	1 806 300,00	0,00	5 810 300,00	816 694,02	1 400 088,26	1 210 180,80	974 282,88	1 409 054,05	5 810 300,00
G1 Eau	3 600 000,00	1 800 000,00	0,00	5 400 000,00	629 694,02	1 181 788,26	1 205 180,80	974 282,88	1 409 054,05	5 400 000,00
G2 Espaces naturels	384 000,00	6 300,00	0,00	390 300,00	167 000,00	218 300,00	5 000,00	0,00	0,00	390 300,00
G4 Sécurité civile	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	14 254 000,00	374 232,41	1 008 060,00	15 636 292,41	1 685 000,00	4 335 960,00	4 584 332,41	1 565 283,00	3 465 717,00	15 636 292,41
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	450 000,00	1 018 806,00	500 000,00	1 968 806,00	50 000,00	761 503,59	899 302,41	252 283,00	5 717,00	1 968 806,00
H4 Tourisme	1 075 000,00	-680 000,00	300 000,00	695 000,00	100 000,00	305 000,00	277 000,00	13 000,00	0,00	695 000,00
H5 Agriculture et pêche	7 729 000,00	0,00	0,00	7 729 000,00	535 000,00	1 130 000,00	1 304 000,00	1 300 000,00	3 460 000,00	7 729 000,00
H6 Inondations	5 000 000,00	35 426,41	208 060,00	5 243 486,41	1 000 000,00	2 139 456,41	2 104 030,00	0,00	0,00	5 243 486,41
I Réseau routier et mobilité	485 000,00	-56 930,00	6 344,00	434 414,00	231 000,00	69 846,00	83 568,00	50 000,00	0,00	434 414,00
I1 Routes	485 000,00	-56 930,00	6 344,00	434 414,00	231 000,00	69 846,00	83 568,00	50 000,00	0,00	434 414,00
Total général	20 925 240,00	2 566 726,41	1 494 622,00	24 986 588,41	3 119 456,02	6 874 142,26	7 051 653,21	3 066 565,88	4 874 771,05	24 986 588,41

ANNEXE 3 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : **6 720 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 370 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **5 350 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **200 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action D12 - Equipement				200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €
D12	Equipements structurants 2019-2020	21	200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				200 000 €	130 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **5 350 000 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **160 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **160 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **60 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G22 - Programme des protections des ENS				60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €
G22	Acquisition ENS	21	60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €	
TOTAL				60 000 €	38 900 €	10 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté : **655 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **655 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant modifié au cours de la séance : **190 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K32 - Télécommunications				190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €
K32	Téléphonie	21	190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €	
TOTAL				190 000 €	8 000 €	80 000 €	80 000 €	22 000 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019

ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B20-BF

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **450 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €**
 Montant modifié au cours de la séance : **250 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Réaménagement Maison des Mémoires	23	250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				250 000 €	70 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **30 000 €**

ANNEXE 4 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : **6 720 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 370 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **5 350 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **5 350 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				4 000 000 €	0 €	400 000 €	50 000 €	0 €	0 €	3 550 000 €
D11	Reconstruction collège Alain à Carcassonne	000 053	3 550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 550 000 €	
D11	Construction chaufferie bois au collège Antoine Courrière à Cuxac-Cabardès	23	300 000 €	0 €	250 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	
D11	Mise en conformité cuisines suite audit	23	150 000 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total action D12 - Equipement				1 350 000 €	0 €	260 000 €	700 000 €	150 000 €	240 000 €	240 000 €
D12	Reconstruction collège Alain à Carcassonne	000 053	1 150 000 €	0 €	160 000 €	600 000 €	150 000 €	240 000 €	240 000 €	
D12	Mise en conformité cuisines suite audit	21	200 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				5 350 000 €	0 €	660 000 €	750 000 €	150 000 €	3 790 000 €	3 790 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **1 350 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **1 350 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **1 350 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités				1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €
H51	Remembrement	4542122	1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €	
TOTAL				1 350 000 €	0 €	300 000 €	270 000 €	260 000 €	520 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B20-BF

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **38 699 060 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **30 699 060 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 000 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **8 000 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €	0 €
I13	Pérénisation des chaussées	23	8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				8 000 000 €	0 €	7 496 700 €	503 300 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **450 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **30 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **30 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Travaux CMS Lézignan	23	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

ANNEXE 5 – Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté : 1 968 806 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 441 356 €
 Disponible à l'individualisation : 527 450 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H22 - Aides aux constructions publiques				500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
H22	Reconstruction de l'IFSI et de l'IFAS de Narbonne	204	500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 27 450 €

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté : 695 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 395 000 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre touristique				300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €
H41	Aménagement du site du Grand Castelou à Narbonne	204	300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B20-BF

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : 21 743 486 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 21 000 000 €
Disponible à l'individualisation : 743 486 €
Montant individualisé au cours de la séance : 208 060 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H61 - Inondations octobre 2018				208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €
H61	Inondations octobre 2018 - Voirie		204	208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €
TOTAL				208 060 €	0 €	104 030 €	104 030 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 535 426 €

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service Préparation Budgétaire et Prospective Financière Commission ressources
--

Session du 25 octobre 2019

Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 concernant le budget principal.

Ce projet concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements de chapitre à chapitre. Il est diminué, en dépenses et en recettes, de la somme de **197 376,76 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes
Virement en investissement	1 483 357,00 €	
Crédits affectés	718 645,00 €	-1 431 204,76 €
Crédits non affectés	-3 633 206,76 €	
Opérations d'ordre		
Fonctionnement	-1 431 204,76 €	-1 431 204,76 €
Crédits affectés	1 080 828,00 €	-402 529,00 €
Virement du fonctionnement		1 483 357,00 €
Opérations d'ordre	153 000,00 €	153 000,00 €
Investissement	1 233 828,00 €	1 233 828,00 €
Total DM2	-197 376,76 €	-197 376,76 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'une diminution de **1 431 204,76 €** pour s'établir à un total de **569 560 263,82 €**.

Dans le détail,

- **Fiscalité : - 98 620 €**

Il convient de diminuer le fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (- 98 620 €). Ce montant tient compte du montant notifié par les services de l'Etat.

- **Fiscalité indirecte: + 18 453 €**

Il est proposé d'augmenter le fonds de péréquation des DMTO. Ce dernier, estimé à 8,38 M€ au BP 2019 a fait l'objet d'un complément en DM1 à hauteur de 245 762 € au titre du dispositif classique. Un nouvel ajustement, au titre du fonds de soutien interdépartemental (FSID) est nécessaire pour un montant de 18 453 € et s'élève donc à 2,71 M€ selon les dernières notifications. Au total, le fonds de péréquation des DMTO est porté à 8,65 M€.

- **Dotations et participations : - 336 426,94 €**

Le montant du **FCTVA** est diminué de 39 914 € au regard des dépenses éligibles permettant le calcul de ce fonds.

Il est proposé de réduire les recettes de la **mission autonomie** à hauteur de 381 899,78 €, suite aux notifications reçues de la CNSA. Cela concerne la part prévention de la conférence des financeurs qui fait l'objet d'une diminution de 486 700 € en raison de dépenses moindres que prévues. Par ailleurs, le montant versé au titre de la PCH est plus important au titre du concours définitif 2018 et doit être augmenté de 104 800,22 €, ce au regard des dépenses engagées par le département.

Le **FAP** est augmenté (+ 12 365, €) en lien avec la notification reçue ainsi que le **Fonds de lutte contre la pauvreté** (+ 8 021,17 €) conformément à la convention signée avec l'Etat le 25 juin dernier.

Enfin, 65 000 € sont ajoutés dont 55 000 € relatifs à la **coopération décentralisée** dans le cadre de l'organisation des assises franco libanaises. Le Département a en effet obtenu pour cette opération le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (45 000 €) et de la Région Occitanie (10 000 €). Par ailleurs, dans le cadre du **développement culturel** 10 000 € sont inscrits concernant une subvention complémentaire de la Direction régionale des affaires culturelles pour soutenir les actions en matière de lecture publique et permettre également une extension de la diffusion des livres audio.

- **APA : - 170 393,75 €**

Suite à la réception de la notification du concours définitif de la CNSA versé au titre de l'APA 2018 et de la projection du prévisionnel 2019, un ajustement à la baisse de 170 393,75 € est proposé.

- **Produits de gestion : - 1 319 806 €**

Il convient de diminuer les recouvrements de la **mission autonomie** à hauteur de 1 319 806 €. Dans le cadre du programme des aides sociales aux personnes âgées, le Département perçoit des recettes des bénéficiaires et de leurs obligés alimentaires.

Le nombre de bénéficiaires en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a diminué (-44 droits ouverts en 1 an). En conséquence, les recettes de recouvrement des ressources sont moindres et il y a moins d'obligations alimentaires perçues. Par ailleurs, l'obligation alimentaire limite le nombre de demandes en établissement de même que les recours sur succession, sont donc plutôt maintenues les demandes pour les personnes âgées les plus précaires avec un niveau de reversement moindre que la moyenne. Enfin, le travail effectué sur l'année 2018 en collaboration avec la DGFIP pour former les trésoreries et sensibiliser les établissements sur le recouvrement des ressources n'a pas eu l'impact escompté. Une étude est menée pour organiser un mode de facturation et de recouvrement différent afin d'optimiser le dispositif de recouvrement pour les années à venir.

- **Divers fonctionnement : + 475 588,93 €**

Au titre des produits exceptionnels sont ajoutés :

- le solde de l'assurance du Département relatif aux inondations d'octobre 2018 qui s'élève à 441 168,50 €,
- de plus, 28 810,43 € sont inscrits au titre de la dissolution de l'association Pôle énergies 11 pour laquelle le département était partie prenante en apportant son concours financier pour déployer des interventions en matière de lutte contre la précarité énergétique. Cette association a cessé ses activités le 31 décembre dernier. La liquidation de cette association fait apparaître un solde positif au profit du département qui a réintégré 1 ETP afin de poursuivre la mission d'animation du SLIME,
- enfin, 5 610 € sont proposés au titre des dons encaissés suite aux inondations d'octobre 2018 en faveur des personnes sinistrées.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
Fiscalité	158 194 247,00	228 110,00	-98 620,00	158 323 737,00
Contributions directes	136 648 333,00	0,00	0,00	136 648 333,00
Taxe foncière bâti	121 851 072,00	0,00	0,00	121 851 072,00
CVAE	12 735 475,00	0,00	0,00	12 735 475,00
IFER	2 061 786,00	0,00	0,00	2 061 786,00
Transfert frais de gestion TFB	10 260 017,00	228 110,00	0,00	10 488 127,00
FNGIR	10 216 896,00	0,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 069 001,00	0,00	-98 620,00	970 381,00
CVAE Région (fiscalité reversée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité indirecte	193 747 794,00	245 762,00	18 453,00	194 012 009,00
DMTO	57 231 037,00	0,00	0,00	57 231 037,00
Fonds de péréquation DMTO	8 387 000,00	245 762,00	18 453,00	8 651 215,00
Fonds de solidarité	8 500 000,00	0,00	0,00	8 500 000,00
Taxe additionnelle de séjour	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Taxe d'aménagement	2 983 243,00	0,00	0,00	2 983 243,00
Taxe électricité	4 681 711,00	0,00	0,00	4 681 711,00
TSCA	56 921 212,00	0,00	0,00	56 921 212,00
Transferts de compétences	19 800 658,00	0,00	0,00	19 800 658,00
Réforme fiscale	29 966 632,00	0,00	0,00	29 966 632,00
SDIS	7 153 922,00	0,00	0,00	7 153 922,00
TICPE RSA	54 893 591,00	0,00	0,00	54 893 591,00
Dotations Etat & participations	106 266 935,62	-790 008,00	-336 426,94	105 140 500,68
DGF DGD	70 415 875,00	-31 662,00	0,00	70 384 213,00
FCTVA	596 711,00	0,00	-39 914,00	556 797,00
CVAE Région	0,00	0,00	0,00	0,00
PCH, MDPH, LASV	5 667 608,00	0,00	-381 899,78	5 285 708,22
FMDI	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
FAPI	565 776,00	0,00	12 365,67	578 141,67
DCRTP	11 620 815,00	0,00	0,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 578 805,00	0,00	0,00	4 578 805,00
Fonds d'urgence	2 714 501,62	0,00	8 021,17	2 722 522,79
Autres participations	5 106 844,00	-758 346,00	65 000,00	4 413 498,00
APA	22 182 797,16	0,00	-170 393,75	22 012 403,41
Produit de gestion	12 494 800,00	620 674,00	-1 319 806,00	11 795 668,00
dont recouvrements sociaux	13 188 090,00	620 674,00	-1 319 806,00	12 488 958,00
Divers fonctionnement	7 172 602,60	1 078 968,76	475 588,93	8 727 160,29
Total recettes réelles (hors résultat)	500 059 176,38	1 383 506,76	-1 431 204,76	500 011 478,38
Résultat reporté	64 547 315,08	335 848,36	0,00	64 883 163,44
Opérations d'ordre	4 665 622,00	0,00	0,00	4 665 622,00
Total recettes fonctionnement	569 272 113,46	1 719 355,12	-1 431 204,76	569 560 263,82

1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la baisse de **1 431 204,76 €** pour s'établir à **569 560 263,82 €**.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
Dépenses réelles *	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	469 504 106,37
Crédits non affectés	35 139 377,39	3 878 725,22	-3 633 206,76	35 384 895,85
Total dépenses réelles	506 349 190,76	1 454 373,22	-2 914 561,76	504 889 002,22
Opérations d'ordre	62 922 922,70	264 981,90	1 483 357,00	64 671 261,60
Total dépenses de fonctionnement	569 272 113,46	1 719 355,12	-1 431 204,76	569 560 263,82

* hors crédits non affectés

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	43 975 195,12	-860 690,00	0,00	43 114 505,12
B Action sociale et insertion	115 190 281,00	0,00	-1 216 828,62	113 973 452,38
C Autonomie	116 315 140,00	0,00	1 814 551,62	118 129 691,62
D Education	6 692 346,00	42 500,00	263 100,00	6 997 946,00
E Culture et patrimoine	2 983 967,50	43 500,00	48 500,00	3 075 967,50
F Sport Jeunesse	2 373 540,00	-7 500,00	0,00	2 366 040,00
G Environnement et prévention des risques	20 082 272,65	3 500,00	-9 236,00	20 076 536,65
H Aménagement et attractivité du territoire	6 429 235,53	434 038,00	66 752,00	6 930 025,53
I Réseau routier et mobilité	12 664 529,11	0,00	-385 118,00	12 279 411,11
K Administration générale	141 523 027,46	-2 079 700,00	15 424,00	139 458 751,46
L Pilotage et coordination	2 980 279,00	0,00	121 500,00	3 101 779,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	469 504 106,37

hors crédits non affectés

Globalement, **718 645 €** de crédits supplémentaires sont demandés, soit par mission :

- **Action sociale et insertion : - 1 216 828,62 €**

Au regard du taux d'évolution maîtrisé des dépenses de RSA en 2019, il est possible de basculer ces crédits de 1,2 M€ du programme des allocations RSA (nombre de foyers bénéficiaires en baisse) vers celui des personnes handicapées. Il convient, en effet, d'abonder les crédits relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les plus de 20 ans afin de faire face à l'augmentation du nombre de droits ouverts particulièrement sur les aides humaines et à la hausse du taux de consommation des plans d'aide ;

Au sein de cette mission, des virements de crédits sont opérés pour un montant total de 177 521 € depuis les programmes Insertion professionnelle (126 600 €) et Action sociale (50 921 €) vers celui du Logement afin d'alimenter les aides à la personne dont les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et le programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique.

- **Autonomie : + 1 814 551,62 €**

➤ **78 468,17 €** sont demandés au titre des **Personnes âgées** soit :

162 605 € de crédits supplémentaires relatifs aux frais de séjour en EHPAD suite aux inondations d'octobre 2018. En effet, certains établissements ont dû être évacués et les résidents relogés. Au total les crédits s'élèvent à 1,06 M€ ;

84 136,83 € basculent du programme des personnes âgées et notamment de l'APA vers celui des personnes handicapées pour financer les dépenses relatives à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les plus de 20 ans ;

- **1 736 083,45 €** viennent compléter les crédits dédiés aux **Personnes handicapées** soit :

50 000 € de crédits nouveaux afin de financer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des moins de 20 ans pour permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté ;

Comme cela a été évoqué précédemment, 84 136,83 € de crédits en provenance des Personnes âgées complètent ce programme ;

Enfin, au sein de cette même mission, deux virements entre chapitres d'un montant respectif de 385 118 € depuis la mission Réseau routier et mobilité et 1 216 828,62 € (comme évoqué ci-dessus) depuis la mission Action sociale et insertion permettent de financer la Prestation de Compensation du Handicap pour les plus de 20 ans. Au total les crédits 2019 relatifs à la PCH s'élèvent à 21,15 M€.

- **Education : + 263 100 €**

- **168 100 €** sont demandés afin de compléter les crédits concernant les dotations de fonctionnement aux collèges publics et, notamment, les dépenses liées au numérique éducatif ;
- **95 000 €** sont nécessaires conformément aux engagements pris avec la Région Occitanie dans le cadre de la convention du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières qui concerne la participation du Département au financement de quatre ETP pour la restauration.

- **Culture et patrimoine : + 48 500 €**

- **14 000 €** sont demandés dans le cadre du Contrat Départemental Lecture Itinérante soit 10 000 € pour promouvoir des actions en matière de lecture publique et 4 000 € pour financer l'opération Premières Pages. Ces dépenses font l'objet d'une aide de l'Etat comme vu précédemment ;
- **34 500 €** au titre des subventions culturelles afin de financer des projets artistiques et culturels (manifestation Temps de Cirque...) portés par des associations (Les lucioles, Cinem'Aude...).

- **Environnement et prévention des risques : - 9 236 €**

Il s'agit d'un virement de crédits en direction de la mission « Administration générale » pour le programme des ressources humaines afin de financer le

recrutement, en CDD, d'un géomaticien dans le cadre de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) du service environnement.

- **Aménagement et attractivité du territoire : + 66 752 €** de crédits nouveaux sont demandés au titre de la Coopération décentralisée soit :
 - **37 952 €** qui correspondent au cofinancement du Département auprès d'acteurs de la mobilité, comme Occitanie Coopération et France Volontaire, dans le cadre du programme de coopération sur la mobilité de la jeunesse soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ;
 - **24 800 €** pour le financement d'actions de coopération au titre de la solidarité internationale ;
 - **4 000 €** concernent l'accompagnement du Département de l'Aude dans le cadre d'une opération sur le développement économique agricole pour une action de communication en lien avec Gandhi International.

Au sein de cette mission, suite à la fin de la mise à disposition des agents au 30 juin 2019, un virement de crédits d'un montant de 35 413 € est possible depuis le programme Tourisme vers celui de l'Agriculture et pêche pour compléter la subvention versée à la chambre d'agriculture de l'Aude.

- **Réseau routier et mobilité : - 385 118 €**

Comme évoqué ci-dessus, il s'agit du virement de crédits en direction du programme des personnes handicapées de la mission Autonomie. En effet, un travail engagé avec la MDPH et les familles a permis d'éviter un transport à la carte et de réduire les dépenses sur le programme concernant le transport des élèves handicapés.

- **Administration générale : + 15 424 €**

- **6 188 €** ajustent à la hausse le reversement au titre du fonds de solidarité interdépartemental (FSID) qui s'établit à 1,18 M€ ; le montant net du FSID pour 2019 s'élève donc à 1,53 M€.

Comme évoqué précédemment, un virement de crédits entre chapitres pour un montant de **9 236 €** est effectué en provenance de la mission « Environnement et prévention des risques ».

- **Pilotage et coordination : + 121 500 €** complètent les crédits consacrés à la communication externe relatifs au budget participatif (marché d'accompagnement par l'agence de communication, tractage des supports d'information, campagne d'affichage, impression et routage de l'ensemble des supports, achat et marquage d'objets publicitaires).

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la hausse du **virement** issu de la section de fonctionnement de **1 483 357 €**.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer les crédits non affectés de **3 633 206,76 €**.

2. La section d'investissement :

2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont ajustées à la hausse de **1 233 828,00 €** et s'établissent à **145 045 500,95 €**.

Les recettes réelles d'investissement sont diminuées de **402 529 €**.

- **Les dotations** font l'objet d'un ajustement à hauteur de **1 549 557 €** qui concerne le relèvement des recettes du FCTVA conformément à l'état arrêté par la Préfecture sur la base des dépenses éligibles de 2018.
- **Les subventions et autres** sont diminuées de **1 952 086 €**.

Dans le détail :

Les recettes relatives aux **Inondations** en faveur des **communes Audoises** font l'objet d'une augmentation au titre des subventions de **1 110 639,50 €** dont 895 478 € correspondent à une enveloppe complémentaire octroyée par la Région Occitanie. Le solde, soit 215 161,50 € correspond aux encaissements des subventions versées par divers tiers dont 55 416,50 € au titre des communes, 20 000 € au titre des départements et 139 745 € au titre des participations privées.

Par ailleurs, une diminution des **recettes inondations pour le compte du Département** doit être réalisée à hauteur de 3 056 249,50 €. En effet, certaines recettes ont été surestimées notamment celles de l'Etat, ce par manque de visibilité et d'autres doivent faire l'objet d'une répartition sur deux exercices selon les dernières notifications.

Cela concerne notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements au titre des inondations qui a fait l'objet d'une inscription globale de 3 M€ au BP 2019, or seuls 1,5 M€ doivent être inscrits au titre de l'exercice 2019. Les 1,5 M€ restants seront inscrits sur l'exercice 2020.

La **mission culture et patrimoine** connaît une diminution de **14 000 €** de recettes inscrites au BP 2019. Cette recette correspondait à une demande de subvention pour l'accroissement des collections et la mise en place d'un service nouveau de prêts de documents et d'outils spécifiques aux personnes en situation de handicap, avec la création et la mise à disposition d'un fonds spécifique. Ce projet est reporté d'un an et sera réinscrit en 2020.

Enfin, **7 524 €** doivent être inscrits au titre des dépôts et cautionnements qui correspondent à un remboursement de caution au Département consécutif à la résiliation du bail avec la SCI CIAT (location d'immeuble à usage de bureau à Narbonne).

Les inscriptions d'ordre augmentent de **1 636 357,00 €** et correspondent à une hausse de **153 000 €** (comme en dépenses d'investissement) des opérations relatives aux avances forfaitaires, et à une augmentation de **1 483 357 €** du **virement** depuis la section de fonctionnement pour équilibrer la section.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
Dotations	12 038 404,00	0,00	1 549 557,00	13 587 961,00
DGE	917 935,77	0,00	0,00	917 935,77
DSID	1 882 064,23	0,00	0,00	1 882 064,23
DDEC	2 238 404,00	0,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA	7 000 000,00	0,00	1 549 557,00	8 549 557,00
Subventions et autres	15 124 937,35	269 527,00	-1 952 086,00	13 442 378,35
Emprunts	35 000 000,00	0,00	0,00	35 000 000,00
Recettes réelles *	62 163 341,35	269 527,00	-402 529,00	62 030 339,35
Excédent capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
RAT	17 067 000,00	0,00	0,00	17 067 000,00
Total recettes réelles	79 230 341,35	269 527,00	-402 529,00	79 097 339,35
Opérations d'ordre	63 807 922,70	503 881,90	1 636 357,00	65 948 161,60
Total recettes investissement	143 038 264,05	773 408,90	1 233 828,00	145 045 500,95

* Hors excédent capitalisé, RAT

2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la hausse de **1 233 828,00 €** et s'établissent à **145 045 500,95 €**.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
Equipements départementaux	56 313 142,95	493 508,90	1 110 000,00	57 916 651,85
Subventions	34 020 499,10	41 000,00	-29 172,00	34 032 327,10
Crédits non affectés	23 915,01	0,00	0,00	23 915,01
Total équipements	90 357 557,06	534 508,90	1 080 828,00	91 972 893,96
Mouvements financiers (hors RAT)	19 837 000,00	0,00	0,00	19 837 000,00
Dépenses réelles investissement	110 194 557,06	534 508,90	1 080 828,00	111 809 893,96
RAT	17 067 000,00	0,00	0,00	17 067 000,00
Solde d'exécution 2018	10 226 084,99	0,00	0,00	10 226 084,99
Total dépenses réelles	137 487 642,05	534 508,90	1 080 828,00	139 102 978,95
Opérations d'ordre	5 550 622,00	238 900,00	153 000,00	5 942 522,00
Total dépenses d'investissement	143 038 264,05	773 408,90	1 233 828,00	145 045 500,95

Les dépenses réelles d'investissement (hors crédits non affectés) sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état des ajustements des autorisations de programme 2019.

❖ Les dépenses d'équipement direct :

Les dépenses d'équipement direct sont ajustées à la hausse pour **1 110 000 €** et s'établissent à **57 916 651,85 €**.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
D Education	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	10 274 000,00
D1 Collèges	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	10 274 000,00
E Culture et patrimoine	1 494 838,09	270 508,90	0,00	1 765 346,99
E1 Développement culturel	278 250,00	0,00	0,00	278 250,00
E2 Sites culturels	1 030 357,00	270 508,90	0,00	1 300 865,90
E3 Archives	186 231,09	0,00	0,00	186 231,09
F Sport Jeunesse	972 500,00	60 000,00	0,00	1 032 500,00
F1 Sports et activités de pleine nature	972 500,00	60 000,00	0,00	1 032 500,00
G Environnement et prévention des risques	617 490,00	4 000,00	0,00	621 490,00
G1 Eau	33 500,00	0,00	0,00	33 500,00
G2 Espaces naturels	434 990,00	4 000,00	0,00	438 990,00
G4 Sécurité civile	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00
I Réseau routier et mobilité	37 854 000,00	29 000,00	0,00	37 883 000,00
I1 Routes	37 854 000,00	29 000,00	0,00	37 883 000,00
K Administration générale	6 417 512,29	30 000,00	-190 000,00	6 257 512,29
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 997 752,49	0,00	0,00	1 997 752,49
K4 Logistique et patrimoine	4 419 759,80	30 000,00	-190 000,00	4 259 759,80
L Pilotage et coordination	82 802,57	0,00	0,00	82 802,57
L2 Communication externe	82 802,57	0,00	0,00	82 802,57
Total équipement direct	56 313 142,95	493 508,90	1 110 000,00	57 916 651,85

DRI (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Education : + 1,3 M€**

Les opérations de reconstruction des collèges nécessitent des crédits supplémentaires à hauteur 1,3 M€ dont 1 M€ pour les Fontanilles à Castelnaudary et 0,3 M€ pour le collège Alain à Carcassonne.

- **Administration générale : - 190 000 €**

Un montant de crédits de paiement de 190 000 € est libéré sur le programme K4 Logistique et patrimoine au regard du décalage des projets basés à Carcassonne de la Maison des Mémoires (- 150 000 €) et de la faculté d'éducation (- 40 000 €) réduisant ainsi l'impact budgétaire des demandes de la mission éducation sur l'exercice 2019.

❖ **Les subventions :**

Le montant des subventions d'investissement est diminué de **29 172 €**. Au total, les crédits s'élèvent donc à **34 032 327,10 €**.

Le tableau, ci-après, fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00
A1 Petite enfance	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	1 146 520,00	0,00	0,00	1 146 520,00
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
B4 Logement	1 086 520,00	0,00	0,00	1 086 520,00
C Autonomie	848 761,00	0,00	-51 672,00	797 089,00
C1 Personnes âgées	604 500,00	0,00	-30 000,00	574 500,00
C2 Personnes handicapées	244 261,00	0,00	-21 672,00	222 589,00
E Culture et patrimoine	1 120 663,60	0,00	0,00	1 120 663,60
E1 Développement culturel	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
E2 Sites culturels	1 119 063,60	0,00	0,00	1 119 063,60
F Sport Jeunesse	587 500,00	0,00	112 500,00	700 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	587 500,00	0,00	112 500,00	700 000,00
G Environnement et prévention des risques	8 326 388,81	0,00	-90 000,00	8 236 388,81
G1 Eau	6 835 718,71	0,00	0,00	6 835 718,71
G2 Espaces naturels	768 857,00	0,00	-90 000,00	678 857,00
G4 Sécurité civile	721 813,10	0,00	0,00	721 813,10
H Aménagement et attractivité du territoire	19 002 871,87	0,00	0,00	19 002 871,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 414 583,25	0,00	0,00	2 414 583,25
H2 Accompagnement des territoires	6 352 137,42	0,00	0,00	6 352 137,42
H4 Tourisme	310 860,00	0,00	0,00	310 860,00
H5 Agriculture et pêche	2 395 291,20	0,00	0,00	2 395 291,20
H6 Inondations	7 530 000,00	0,00	0,00	7 530 000,00
I Réseau routier et mobilité	2 745 515,82	71 000,00	0,00	2 816 515,82
I1 Routes	2 745 515,82	71 000,00	0,00	2 816 515,82
K Administration générale	32 278,00	-30 000,00	0,00	2 278,00
K1 Ressources humaines	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	2 278,00	0,00	0,00	2 278,00
Total subventions d'investissement	34 020 499,10	41 000,00	-29 172,00	34 032 327,10

DRI (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Autonomie : - 51 672 €**

Une diminution des crédits de 51 672 € est proposée sur la mission C Autonomie au regard du décalage des projets sur le financement des établissements des personnes handicapées (- 21 672 €) et des établissements des personnes âgées (- 30 000 €). Ce montant alimentera les besoins en crédits de la mission Sport jeunesse.

- **Environnement et préventions des risques : - 90 000 €**

Le montant de la subvention sollicitée par VNF de l'opération de restauration du patrimoine arboré du canal du Midi est inférieur de 90 000 €.

- **Sport jeunesse : + 112 500 €**

Ces crédits de paiement correspondent à la nouvelle autorisation de programme individualisée lors de la présente séance concernant l'aménagement d'un itinéraire cyclable et des berges du canal de la Robine sur Narbonne dans le cadre du projet Narbo Via.

Enfin, **les inscriptions d'ordre** s'élèvent à 153 000 € qui s'équilibrent à l'intérieur de la section et concernent les avances forfaitaires des investissements départementaux.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°2 (DM2 2019) d'un montant de moins 197 376,76 €,
- prendre acte des opérations de dissolution de l'association « Pôle Energies 11 », et du reversement du solde positif au profit du Département à hauteur de 28 810,43 €,

et me faire connaître votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 - Section de fonctionnement

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	43 975 195,12	-860 690,00	0,00	43 114 505,12
A1 Petite enfance	920 350,00			920 350,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 054 845,12	-860 690,00		42 194 155,12
B Action sociale Insertion	115 190 281,00	0,00	-1 216 828,62	113 973 452,38
B1 Allocations RMI/RSA	99 040 121,00		-1 216 828,62	97 823 292,38
B2 Insertion professionnelle	8 192 920,00	4 205,52	-126 600,00	8 070 525,52
B3 Action sociale	4 357 760,00		-50 921,00	4 306 839,00
B4 Logement	3 599 480,00	-4 205,52	177 521,00	3 772 795,48
C Autonomie	116 315 140,00	0,00	1 814 551,62	118 129 691,62
C1 Personnes âgées	61 215 458,00		78 468,17	61 293 926,17
C2 Personnes handicapées	55 099 682,00		1 736 083,45	56 835 765,45
D Education	6 692 346,00	42 500,00	263 100,00	6 997 946,00
D1 Collèges	6 329 446,00	42 500,00	168 100,00	6 540 046,00
D2 Actions éducatives	362 900,00		95 000,00	457 900,00
E Culture et patrimoine	2 983 967,50	43 500,00	48 500,00	3 075 967,50
E1 Développement culturel	2 064 667,50	43 500,00	48 500,00	2 156 667,50
E2 Sites culturels	779 800,00			779 800,00
E3 Archives	139 500,00			139 500,00
F Sport Jeunesse	2 373 540,00	-7 500,00	0,00	2 366 040,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 515 250,00	-7 500,00		1 507 750,00
F2 Jeunesse	858 290,00			858 290,00
G Environnement et prévention des risques	20 082 272,65	3 500,00	-9 236,00	20 076 536,65
G1 Eau	1 288 890,00			1 288 890,00
G2 Espaces naturels	2 667 518,00	3 500,00	-9 236,00	2 661 782,00
G3 Energies renouvelables	249 740,00			249 740,00
G4 Sécurité civile	15 876 124,65			15 876 124,65
H Aménagement et attractivité du territoire	6 429 235,53	434 038,00	66 752,00	6 930 025,53
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	383 550,00			383 550,00
H2 Accompagnement des territoires	352 733,00			352 733,00
H3 Coopération décentralisée	207 000,00	184 038,00	66 752,00	457 790,00
H4 Tourisme	2 812 725,00		-35 413,00	2 777 312,00
H5 Agriculture et pêche	2 173 227,53		35 413,00	2 208 640,53
H6 Inondations	500 000,00	250 000,00		750 000,00
I Réseau routier et mobilité	12 664 529,11	0,00	-385 118,00	12 279 411,11
I1 Routes	9 153 709,20			9 153 709,20
I2 Transports	3 510 819,91		-385 118,00	3 125 701,91
K Administration générale	141 523 027,46	-2 079 700,00	15 424,00	139 458 751,46
K1 Ressources humaines	113 954 713,77	-5 000,00	9 236,00	113 958 949,77
K2 Budget et finances	16 925 580,69	-2 135 700,00	6 188,00	14 796 068,69
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 888 473,00	61 000,00		3 949 473,00
K4 Logistique et patrimoine	6 754 260,00			6 754 260,00
L Pilotage et coordination	2 980 279,00	0,00	121 500,00	3 101 779,00
L1 Pilotage stratégique	2 068 279,00			2 068 279,00
L2 Communication externe	912 000,00		121 500,00	1 033 500,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	469 504 106,37

*Hors crédits non affectés

Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 - Section d'investissement

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00
A1 Petite enfance	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	1 546 520,00	0,00	0,00	1 546 520,00
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
B4 Logement	1 486 520,00	0,00	0,00	1 486 520,00
C Autonomie	848 761,00	0,00	-51 672,00	797 089,00
C1 Personnes âgées	604 500,00	0,00	-30 000,00	574 500,00
C2 Personnes handicapées	244 261,00	0,00	-21 672,00	222 589,00
D Education	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	10 274 000,00
D1 Collèges	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	10 274 000,00
E Culture et patrimoine	2 615 501,69	270 508,90	0,00	2 886 010,59
E1 Développement culturel	279 850,00	0,00	0,00	279 850,00
E2 Sites culturels	2 149 420,60	270 508,90	0,00	2 419 929,50
E3 Archives	186 231,09	0,00	0,00	186 231,09
F Sport Jeunesse	1 560 000,00	60 000,00	112 500,00	1 732 500,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 560 000,00	60 000,00	112 500,00	1 732 500,00
G Environnement et prévention des risques	8 943 878,81	4 000,00	-90 000,00	8 857 878,81
G1 Eau	6 869 218,71	0,00	0,00	6 869 218,71
G2 Espaces naturels	1 203 847,00	4 000,00	-90 000,00	1 117 847,00
G4 Sécurité civile	870 813,10	0,00	0,00	870 813,10
H Aménagement et attractivité du territoire	19 002 871,87	0,00	0,00	19 002 871,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 414 583,25	0,00	0,00	2 414 583,25
H2 Accompagnement des territoires	6 352 137,42	0,00	0,00	6 352 137,42
H4 Tourisme	310 860,00	0,00	0,00	310 860,00
H5 Agriculture et pêche	2 395 291,20	0,00	0,00	2 395 291,20
H6 Inondations	7 530 000,00	0,00		7 530 000,00
I Réseau routier et mobilité	40 599 515,82	100 000,00	0,00	40 699 515,82
I1 Routes	40 599 515,82	100 000,00	0,00	40 699 515,82
K Administration générale	25 886 790,29	0,00	-190 000,00	25 696 790,29
K1 Ressources humaines	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	19 439 278,00	0,00	0,00	19 439 278,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 997 752,49	0,00	0,00	1 997 752,49
K4 Logistique et patrimoine	4 419 759,80	30 000,00	-190 000,00	4 259 759,80
L Pilotage et coordination	82 802,57	0,00	0,00	82 802,57
L2 Communication externe	82 802,57	0,00	0,00	82 802,57
Total dépenses réelles d'investissement *	110 170 642,05	534 508,90	1 080 828,00	111 785 978,95

* Hors RAT, Résultat et réserves

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 – Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du Département,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

VU l'avis favorable émis par la commission ressources

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget principal d'un montant de moins 197 376,76 €,
- de prendre acte des opérations de dissolution de l'association « Pôle Energies 11 », et du reversement du solde positif au profit du Département à hauteur de 28 810,43 €

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

<p>Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources</p>
<p>Session du 25 octobre 2019 Décision modificative n°2 (DM2) 2019 : Autorisation de programme et budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental</p>

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 ainsi que l'ajustement d'échéancier d'autorisation de programme 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

1. Les autorisations de programme :

Suite au décalage des travaux concernant les locaux techniques, il est nécessaire d'ajuster l'échéancier de l'autorisation de programme de 100 000 € votée en 2019 sur le programme K4 Logistique et patrimoine comme indiqué dans l'annexe 1 du présent rapport.

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée
H Aménagement du territoire	54 000	0	0	54 000
H5 Agriculture et pêche	54 000	0	0	54 000
K Administration générale	100 000	0	0	100 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	0	100 000
TOTAL général	154 000	0	0	154 000

2. Synthèse :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	63 966,53	
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement	-63 966,53	-
FUNCTIONNEMENT BUDGETAIRE	0,00	0,00
Crédits nouveaux	-63 966,53	-
Reprise du résultat 2019 (D001 et 1068)	-	-
Opérations d'ordre	-	
Virement de la section de fonctionnement		-63 966,53
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-63 966,53	-63 966,53
TOTAL DM2 2019	-63 966,53	-63 966,53

2.1 Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Aucune modification n'est sollicitée.

- Les dépenses :

Si les crédits dédiés à l'activité même du laboratoire vétérinaire sont augmentés de 63 966,53 €, d'autres crédits sont diminués pour équilibrer la section.

Les crédits complémentaires se décomposent comme suit :

- concernant le fonctionnement courant (chapitre 011), 65 000 € sont demandés pour le développement d'une méthode d'analyse sensible (PCR) dans le cadre d'une demande du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), dont 40 000 € pour la Bovine Viral Diarrhea, 20 000 € pour la mise en place d'un système de qualité plus adéquat vis-à-vis de l'accréditation du laboratoire et 5 000 € pour les actions de maintenance ;
- concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et dans le cadre de l'obtention des agréments ministériels, des commandes supplémentaires d'essais inter laboratoires (EIL) doivent être réalisées pour 3 000 € ;
- enfin, il est proposé d'augmenter les intérêts moratoires de 300 € ;

Les demandes du laboratoire s'élèvent donc à 68 300 € mais elles sont atténuées par une baisse des crédits du personnel (chapitre 012) d'un montant de 4 333,47 € et portées ainsi à 63 966,53 €.

Pour l'équilibre de la section, il est proposé de supprimer le virement à la section d'investissement du même montant, dont l'abondement n'est plus nécessaire.

Le détail de ces mouvements vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	BP 2019	DM 1	DM 2	BUDGET 2019
Agriculture et pêche	208 900,00	10 500,00	68 300,00	287 700,00
Santé animale et prévention des calamités	208 900,00	10 500,00	68 300,00	287 700,00
Administration générale	1 044 566,00	-10 500,00	-4 333,47	1 029 732,53
Ressources humaines	961 350,00	-10 500,00	-4 333,47	946 516,53
Systèmes d'information et télécommunication	14 100,00	0,00	0,00	14 100,00
Logistique et patrimoine	69 116,00	0,00	0,00	69 116,00
 FONCTIONNEMENT REEL	1 253 466,00	0,00	63 966,53	1 317 432,53
Opérations d'ordre	88 756,53	0,00	-63 966,53	24 790,00
Amortissements	24 790,00	0,00	0,00	24 790,00
Virement	63 966,53	0,00	-63 966,53	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 342 222,53	0,00	0,00	1 342 222,53

2.2 Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2019	DM 1	DM 2	BUDGET 2019
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration générale (R001)	24 743,47	0,00	0,00	24 743,47
INVESTISSEMENT REEL	24 743,47	0,00	0,00	24 743,47
Opérations d'ordre	88 756,53	0,00	-63 966,53	24 790,00
Amortissements	24 790,00	0,00	0,00	24 790,00
Virement	63 966,53	0,00	-63 966,53	-63 966,53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	113 500,00	0,00	0,00	49 533,47

Le virement de 63 966,53 € est supprimé car les dépenses d'investissement sont diminuées du même montant du fait d'un décalage dans la réalisation des projets.

- Les dépenses :

	BP 2019	DM 1	DM 2	BUDGET 2019
Aménagement et attractivité du territoire	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
Agriculture et pêche	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
Administration générale	100 000,00	0,00	-63 966,53	36 033,47
Budget et finances	0,00	0,00	36 033,47	36 033,47
Systemes d'information et télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	113 500,00	0,00	-63 966,53	49 533,47
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISEMENT	113 500,00	0,00	-63 966,53	49 533,47

Les travaux d'aménagement de locaux techniques pour le personnel du service « Eau » (100 000 €) n'ont pu être réalisés en 2019. Aussi, il est nécessaire de décaler les crédits de paiement en 2020 pour la réalisation de ceux-ci en début d'année prochaine.

Pour l'équilibre de la section, un abondement de 36 033,47 € est nécessaire en réserves.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,
- adopter les ajustements de l'autorisation de programme 2019 avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme logistique et patrimoine (annexe 2).

Le Président du Conseil départemental

André Viola

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	54 000	0	0	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
H5 Agriculture et pêche	54 000	0	0	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
K Administration générale	100 000	0	0	100 000	0	100 000	0	0	0	100 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	0	100 000	0	100 000	0	0	0	100 000
Total général	154 000	0	0	154 000	13 500	113 500	13 500	13 500	0	154 000

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	100 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	100 000 €
Disponible à l'individualisation	0 €
Montant modifié au cours de la séance	100 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier			100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
K42	Constructions bâtiments administratifs en cours	23	100 000 €	0 €	100 000 €			

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°14a

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Autorisations de programme Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter les ajustements de l'autorisation de programme 2019 avec son échéancier prévisionnel sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental tel que présenté en annexe 1 ;
- de procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme logistique et patrimoine telle que présentée en annexe 2.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	54 000	0	0	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
H5 Agriculture et pêche	54 000	0	0	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
K Administration générale	100 000	0	0	100 000	0	100 000	0	0	0	100 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	0	0	100 000	0	100 000	0	0	0	100 000
Total général	154 000	0	0	154 000	13 500	113 500	13 500	13 500	0	154 000

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	100 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	100 000 €
Disponibilité à l'individualisation	0 €
Montant modifié au cours de la séance	100 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement					
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
K42	Constructions bâtiments administratifs en cours	23	100 000 €	0 €	100 000 €				

Disponibilité à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°14b

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental de moins 63 966,53 €.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 25 octobre 2019 Décision modificative n°2 (DM2) 2019 : Autorisation de programme et budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2019 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement,

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions des autorisations de programme ainsi que de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet d'autorisation de programme et la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 (DM2) concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

1. Les autorisations de programme :

Une autorisation de programme de 13 500 € est sollicitée pour le programme logistique et patrimoine afin de permettre l'acquisition d'un véhicule.

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée
G Environnement et prévention des risques	68 400	0	0	68 400
G1 Eau	68 400	0	0	68 400
K Administration générale	13 500	0	13 500	27 000
K4 Logistique et patrimoine	13 500	0	13 500	27 000
Total général	81 900	0	13 500	95 400

L'autorisation de programme de 13 500 € inscrite au budget 2019 pour l'acquisition d'un véhicule, conformément à l'accord-cadre conclu avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, doit être complétée de 13 500 € pour être portée à 27 000 €.

Augmenter l'enveloppe dès 2019 permet d'anticiper la recherche et l'acquisition d'un véhicule de recherches des fuites ainsi que son aménagement dès le début de l'exercice 2020.

L'individualisation est demandée lors du vote de la DM2 2019.

2. Synthèse :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	900,00	
Opérations d'ordre		900,00
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	900,00	900,00
Crédits nouveaux	-13 050,00	-12 150,00
Reprise du résultat 2018 (D001 et 1068)		
Opérations d'ordre	900,00	
Virement de la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-12 150,00	-12 150,00
TOTAL DM2 2019	-11 250,00	-11 250,00

2.1 Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2019	DM1	DM2	BUDGET 2019
Environnement et prévention des risques	1 091 090,00	0,00	0,00	1 091 090,00
Eau	1 091 090,00	0,00	0,00	1 091 090,00
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 091 090,00	0,00	0,00	1 091 090,00
Opérations d'ordre	7 900,00	0,00	900,00	8 800,00
Amortissements	7 900,00	0,00	900,00	8 800,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 098 990,00	0,00	900,00	1 099 890,00

L'ajustement des recettes se fait sur les opérations d'ordre. Les prévisions de reprise des subventions transférables sont augmentées de 900 € et concernent une recette de l'Agence de l'Eau.

- Les dépenses :

	BP 2019	DM1	DM2	BUDGET 2019
Environnement et prévention des risques	225 815,00	-2 500,00	0,00	223 315,00
Eau	225 815,00	-2 500,00	0,00	223 315,00
Administration générale	843 665,00	2 500,00	900,00	847 065,00
Ressources humaines	821 190,00	0,00	0,00	821 190,00
Budget et finances	300,00	2 500,00	0,00	2 800,00
Systèmes d'information et télécommunications	6 700,00	0,00	0,00	6 700,00
Logistique et patrimoine	15 475,00	0,00	900,00	16 375,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 069 480,00	0,00	900,00	1 070 380,00
Opérations d'ordre	29 510,00	0,00	0,00	29 510,00
Amortissements	29 510,00	0,00	0,00	29 510,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 098 990,00	0,00	900,00	1 099 890,00

Au regard de l'évolution des dépenses de carburants, il est proposé d'inscrire 900 € supplémentaires.

2.2 Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2019	DM1	DM2	BUDGET 2019
Environnement et prévention des risques	12 150,00	0,00	-12 150,00	0,00
Eau	12 150,00	0,00	-12 150,00	0,00
Administration générale	28 907,49	0,00	0,00	28 907,49
Budget et finances	28 907,49	0,00	0,00	28 907,49
INVESTISSEMENT REEL	41 057,49	0,00	-12 150,00	28 907,49
Opérations d'ordre	29 510,00	0,00	0,00	29 510,00
Amortissements	29 510,00	0,00	0,00	29 510,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 567,49	0,00	-12 150,00	58 417,49

Une redéfinition des besoins en matière de flotte automobile a conduit au décalage de l'achat de véhicule en 2020. Il convient donc de supprimer les crédits de recettes attendues de l'Agence de l'Eau de 12 150 €.

- Les dépenses :

	BP 2019	DM1	DM2	BUDGET 2019
Environnement et prévention des risques	17 100,00	0,00	0,00	17 100,00
Eau	17 100,00	0,00	0,00	17 100,00
Administration générale	45 567,49	0,00	-13 050,00	32 517,49
Budget et finances	32 067,49	0,00	450,00	32 517,49
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	13 500,00	0,00	-13 500,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	62 667,49	0,00	-13 050,00	49 617,49
Opérations d'ordre	7 900,00	0,00	900,00	8 800,00
Amortissements	7 900,00	0,00	900,00	8 800,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 567,49	0,00	-12 150,00	58 417,49

Les crédits de paiement inscrits au BP 2019 pour initialement l'acquisition d'un véhicule (13 500 €) ne seront pas mobilisés cette année et ce afin de permettre l'acquisition d'un véhicule pour la recherche de fuites (fourgon avec aménagement spécial) sur l'exercice 2020 d'un montant de 27 000 €.

Pour équilibrer les opérations d'ordre, il convient d'inscrire 900 € concernant la reprise des subventions transférables.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter l'autorisation de programme complémentaire avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 votée au BP 2019,
- procéder à l'individualisation du complément de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

Le Président du Conseil départemental

André Viola

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
G1 Eau	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
K - Administration générale	13 500	0	13 500	27 000	0	27 000	0	0	0	27 000
K4 - Logistique et patrimoine	13 500	0	13 500	27 000	0	27 000	0	0	0	27 000
Total général	81 900	0	13 500	95 400	17 100	44 100	17 100	17 100	0	95 400

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	27 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	13 500 €
Disponible à l'individualisation	13 500 €
Montant modifié au cours de la séance	13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Code Action	Libellé							
Total action K41 - Moyens courants des services			13 500 €	0 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicule	21	13 500 €	0 €	13 500 €			

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 13 500 €

Annexe 3 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	27 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	13 500 €
Disponible à l'individualisation	13 500 €
Montant individualisé au cours de la séance	13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Code Action	Libellé							
Total action K41 - Moyens courants des services			13 500 €	0 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicule	21	13 500 €	0 €	13 500 €			

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°15a

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Autorisations de programme - Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter l'autorisation de programme complémentaire avec son échéancier sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement telle que présentée en annexe 1 ;
- de procéder à la modification de l'individualisation de l'autorisation de programme 2019 votée au BP 2019 ;
- procéder à l'individualisation du complément de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine telle que présentée en annexe 2 ;

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

	AP 2019	AP DM1 2019	AP DM2 2019	AP 2019 actualisée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
G1 Eau	68 400	0	0	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
K - Administration générale	13 500	0	13 500	27 000	0	27 000	0	0	0	27 000
K4 - Logistique et patrimoine	13 500	0	13 500	27 000	0	27 000	0	0	0	27 000
Total général	81 900	0	13 500	95 400	17 100	44 100	17 100	17 100	0	95 400

Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Modification de l'individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	27 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	13 500 €
Disponible à l'individualisation	13 500 €
Montant modifié au cours de la séance	13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K41 - Moyens courants des services			13 500 €	0 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicule	21	13 500 €	0 €	13 500 €			

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 13 500 €

Annexe 3 - Décision modificative N°2 (DM2) 2019 – Individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	27 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	13 500 €
Disponible à l'individualisation	13 500 €
Montant individualisé au cours de la séance	13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022	> 2022
Total action K41 - Moyens courants des services			13 500 €	0 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicule	21	13 500 €	0 €	13 500 €			

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°15b

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement d'un montant de moins 11 250 €.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 25 octobre 2019

**Décision modificative n°2 (DM2) 2019 : Budget annexe du parc départemental /
laboratoire routier**

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2019 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2019 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

1. Synthèse :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	-2 210,47	-2 210,47
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	-2 210,47	-2 210,47
Crédits nouveaux	6 713,00	6 713,00
Reprise du résultats 2017 (R001)	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	6 713,00	6 713,00
TOTAL DM2 2018	4 502,53	4 502,53

1.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2019	DM 1	DM2	BUDGET 2019
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	7 653 909,20	0,00	0,00	7 653 909,20
Routes	7 653 909,20	0,00	0,00	7 653 909,20
Administration générale	6 100,00	0,00	-2 210,47	3 889,53
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	6 100,00	0,00	-2 210,47	3 889,53
FONCTIONNEMENT REEL	7 660 009,20	0,00	-2 210,47	7 657 798,73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 660 009,20	0,00	-2 210,47	7 657 798,73

La mise à jour des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA entraîne une diminution du montant inscrit au BP 2019 de 2 210,47 €.

- Les dépenses :

	BP 2019	DM 1	DM2	BUDGET 2019
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	3 829 030,00	-4 700,00	-2 210,47	3 822 119,53
Routes	3 829 030,00	-4 700,00	-2 210,47	3 822 119,53
Administration générale	2 649 079,20	4 700,00	0,00	2 653 779,20
Ressources humaines	2 484 400,00	0,00	0,00	2 484 400,00
Budget et finances	8 000,00	4 700,00	0,00	12 700,00
Systèmes d'information et télécommunications	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Logistique et patrimoine	141 679,20	0,00	0,00	141 679,20
FONCTIONNEMENT REEL	6 478 109,20	0,00	-2 210,47	6 475 898,73
Opérations d'ordre	1 181 900,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Amortissements	1 181 900,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 660 009,20	0,00	-2 210,47	7 657 798,73

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire de réduire les dépenses de fournitures de 2 210,47 €.

1.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2019	DM 1	DM2	BUDGET 2019
FCTVA	165 000,00	0,00	6 713,00	171 713,00
Administration générale (R001)	3 052 383,63	0,00	0,00	3 052 383,63
INVESTISSEMENT REEL	3 217 383,63	0,00	6 713,00	3 224 096,63
Opérations d'ordre	1 181 900,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Amortissements	1 181 900,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 399 283,63	0,00	6 713,00	4 405 996,63

La mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à augmenter le montant inscrit au BP 2019 de 6 713 €.

- Les dépenses :

	BP 2019	DM 1	DM2	BUDGET 2019
Parc départemental et laboratoire routier				
Réseau routier et mobilité	1 240 600,00	0,00	0,00	1 240 600,00
Routes	1 240 600,00	0,00	0,00	1 240 600,00
Administration générale	3 158 683,63	0,00	6 713,00	3 165 396,63
Budget et finances	2 263 457,75	0,00	6 713,00	2 270 170,75
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	895 225,88	0,00	0,00	895 225,88
INVESTISSEMENT REEL	4 399 283,63	0,00	6 713,00	4 405 996,63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 399 283,63	0,00	6 713,00	4 405 996,63

L'inscription de recettes supplémentaires entraîne l'augmentation des crédits non affectés d'investissement à hauteur du même montant soit 6 713 €, ce, afin d'équilibrer la section.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2, pour l'exercice 2019, du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n° 16

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier pour un montant de 4 502,53 €.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 25 octobre 2019

Décision modificative n° 2 (DM2) 2019 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2019 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la Structure Accueil Enfance ;

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources.

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 2019 concernant la Structure Accueil Enfance (SAE).

1. Synthèse :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	-7 917,51	-7 917,51
Reprise du résultat R002	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	-7 917,51	-7 917,51
Crédits nouveaux	-18 316,32	-18 316,32
Reprise du résultat D001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-18 316,32	-18 316,32
TOTAL DM 2 2019	-26 233,83	-26 233,83

1.1 Section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	BUDGET 2019
Enfance Famille	6 175 965,12	8 000,00	0,00	6 183 965,12
Aide sociale à l'enfance	6 175 965,12	8 000,00	0,00	6 183 965,12
Administration générale	1 371 586,88	0,00	-7 917,51	1 363 669,37
Ressources humaines	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
Budget et finances	10 000,00	0,00	-7 917,51	2 082,49
Reprise du résultat R002	1 325 586,88	0,00	0,00	1 325 586,88
EXPLOITATION REEL	7 547 552,00	8 000,00	-7 917,51	7 547 634,49
Opérations d'ordre	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	7 556 852,00	8 000,00	-7 917,51	7 556 934,49

La mise à jour des dépenses d'exploitation éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2019 pour un montant de 7 917,51 €.

- Les dépenses d'exploitation 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	BUDGET 2019
Enfance Famille	1 919 000,00	3 000,00	-7 917,51	1 914 082,49
Aide sociale à l'enfance	1 919 000,00	3 000,00	-7 917,51	1 914 082,49
Administration générale	5 534 492,00	5 000,00	0,00	5 539 492,00
Ressources humaines	5 239 000,00	5 000,00	0,00	5 244 000,00
Budget et finances	6 042,00	0,00	0,00	6 042,00
Systèmes informat & télécom	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
Logistique et patrimoine	276 450,00	0,00	0,00	276 450,00
EXPLOITATION REEL	7 453 492,00	8 000,00	-7 917,51	7 453 574,49
Opérations d'ordre	103 360,00	0,00	0,00	103 360,00
Amortissements	103 360,00	0,00	0,00	103 360,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	7 556 852,00	8 000,00	-7 917,51	7 556 934,49

Afin d'équilibrer la section, il est proposé de diminuer de 7 917,51 € les dépenses afférentes aux locations des hôtels. Cette réduction est possible suite à une renégociation des tarifs et des mises à disposition des chambres.

1.2 Section d'investissement :

- Les recettes d'investissement 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	BUDGET 2019
Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration générale	40 785,26	0,00	-18 316,32	22 468,94
Budget et finances	35 000,00	0,00	-18 316,32	16 683,68
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	5 785,26	0,00	0,00	5 785,26
INVESTISSEMENT REEL	40 785,26	0,00	-18 316,32	22 468,94
Opérations d'ordre	103 360,00	0,00	0,00	103 360,00
Affectation des biens (amortissements inclus)	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement (hors affectation)	103 360,00	0,00	0,00	103 360,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	144 145,26	0,00	-18 316,32	125 828,94

La mise à jour des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amène à diminuer le montant inscrit au BP 2019 pour un montant de 18 316,32 €.

- Les dépenses d'investissement 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	BUDGET 2019
Administration générale	134 845,26	0,00	-18 316,32	116 528,94
Budget et finances	12 043,26	0,00	0,00	12 043,26
Logistique et patrimoine	122 802,00	0,00	-18 316,32	104 485,68
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	134 845,26	0,00	-18 316,32	116 528,94
Opérations d'ordre	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
Affectation des biens (<i>amortissements inclus</i>)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations d'ordre	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	144 145,26	0,00	-18 316,32	125 828,94

Afin d'équilibrer la section, il est proposé de diminuer les dépenses de rénovation de bâtiments à hauteur de 18 316,32 €.

2. La tarification 2019 :

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 254,32 €.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe budget annexe de la structure accueil enfance :

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre	
38	38	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 04/11/2019
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 25 octobre 2019

Dossier n°17

Objet de l'affaire : Décision modificative n°2 (DM2) 2019 – Budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la structure accueil enfance pour un montant de moins 26 233,83 €.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

DM2

2019

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00	18 895,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00	47 330,00	0,00	0,00	0,00		29 000,00
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00	77 775,00	0,00	0,00	0,00		40 930,00
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		9 500,00
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	750,43	31 300,00	0,00	0,00	0,00		19 989,00
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	104,94	84 700,00	0,00	0,00	0,00		107 000,00
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	1 305,82	373 900,00	0,00	0,00	0,00		396 000,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	116,37	16 900,00	0,00	0,00	0,00		15 300,00
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00		29 000,00
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00	105 650,00	0,00	0,00	0,00		71 295,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00		8 100,00
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	0,00	9 360,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00		17 590,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00	409 200,00	0,00	0,00	0,00		397 650,00
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
6287	Divers - Remboursement de frais	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
6288	Divers - Autres	0,00	41 400,00	0,00	0,00	0,00		51 942,00

TOTAL GROUPE 1	2 277,56	1 395 910,00	0,00	0,00	0,00	1 322 296,00	1 322 296,00
----------------	----------	--------------	------	------	------	--------------	--------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Reconductions	Mesures nouvelles	Total		

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)		
Dépenses afférentes au personnel								
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	656,09	77 000,00	0,00	0,00	0,00		108 160,00
6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00		300,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		31 000,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	0,00	1 199 860,00	0,00	0,00	0,00		1 099 994,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00		45 500,00
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00		1 250,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	0,00	334 500,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00		205 000,00
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	0,00	77 800,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	0,00	1 537 100,00	0,00	0,00	0,00		1 450 000,00
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	0,00	393 100,00	0,00	0,00	0,00		380 000,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00		63 000,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00	23 400,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00	760 000,00	0,00	0,00	0,00		765 000,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00		115 000,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
				Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
				Dépenses afférentes au personnel				
	médical - Cotisations aux caisses de retraite							
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00		105 000,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00		340 000,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00		3 200,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 130,00	0,00	0,00	0,00		1 800,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00		450,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00		16 500,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
TOTAL GROUPE 2		656,09	5 514 000,00	0,00	0,00	0,00	5 332 654,00	5 332 654,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à la structure								
6132	Locations - Locations immobilières	0,00	636 200,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51		572 282,49
6135	Locations - Locations mobilières	0,00	33 042,00	0,00	0,00	0,00		13 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00		3 200,00
61521	Bâtiments publics	0,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00		18 520,00
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00		17 500,00
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
61568	Entretien et réparations - Autres	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00		8 300,00
6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00		1 200,00
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	210,41	38 700,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
6188	Divers - Autres frais divers	0,00	68 800,00	0,00	0,00	0,00		71 700,00
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		6 500,00
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00		18 822,00
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00		100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	0,00	80 112,00	0,00	0,00	0,00		103 360,00

TOTAL GROUPE 3	210,41	973 354,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51	901 984,49	901 984,49
----------------	--------	------------	------	-----------	-----------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	3 144,06	7 883 264,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51	7 556 934,49	7 556 934,49
---	----------	--------------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n
--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00					0,00
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION		3 144,06	7 883 264,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51	7 556 934,49	7 556 934,49

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 29/10/2019



ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits de la tarification								
7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	134 250,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00		1 033 190,00
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	0,00	6 870 669,45	0,00	0,00	0,00		4 978 675,12
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00		169 600,00
7348	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - Autres secteurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
7381	Produits à la charge d'autres financeurs - Produits à la charge de la CAF	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
TOTAL GROUPE 1		134 250,00	7 407 169,45	0,00	0,00	0,00	6 182 965,12	6 182 965,12

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Autres produits relatifs à l'exploitation								
744	FCTVA	0,00	2 800,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51		2 082,49
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00		37 000,00
TOTAL GROUPE 2		0,00	41 800,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51	39 082,49	39 082,49

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire	
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
Produits financiers et produits non encaissables								
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	
TOTAL GROUPE 3		0,00	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00	
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		134 250,00	7 458 269,45	0,00	-7 917,51	-7 917,51	6 231 347,61	
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	357 526,41	424 994,55					1 325 586,88
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		491 776,41	7 883 264,00	0,00	-7 917,51	-7 917,51	7 556 934,49	

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	0,00	9 300,00	9 300,00
Autres emplois				
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 300,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00	150 000,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00	100 000,00	27 043,26
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	6 280,00	5 652,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	50 500,00	45 450,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00	198 000,00	38 383,68
Total Section d'investissement : emplois		0,00	515 380,00	125 828,94
Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)		0,00	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	111 811,51	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		111 811,51	515 380,00	125 828,94

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				
28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	0,00	34 615,00	38 620,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00	29 629,00	42 100,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	840,00	2 840,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	10 974,00	19 800,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00	4 054,00	0,00
Augmentation des capitaux propres				
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	0,00	36 044,00	16 683,68
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00	399 224,00	0,00
Total Section d'investissement : ressources		0,00	515 380,00	120 043,68
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)		0,00	0,00	5 785,26
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	0,00	0,00	5 785,26
Déficit prévisionnel d'investissement		111 811,51	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		111 811,51	515 380,00	125 828,94

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
 Reçu en préfecture le 29/10/2019
 Affiché le 29/10/2019 
 ID : 011-221100019-20191025-DM2_2019_B25-BF